

Communication électronique avec les autorités via IncaMail

Instructions pour l'enregistrement de votre adresse dans le répertoire des participants eGov

1 Condition

Vous avez déjà un compte chez IncaMail.

2 Enregistrement dans le répertoire des participants eGov

1. Connectez-vous à IncaMail avec votre adresse électronique et votre mot de passe.



Image 1 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

2. Continuez sous « Paramètres ».

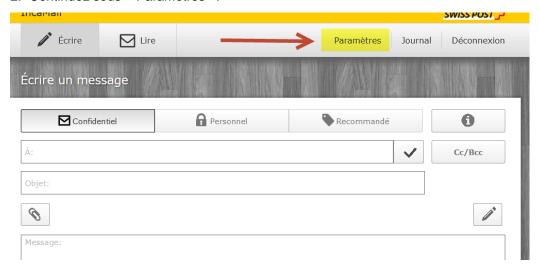


Image 2 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

3. Sur la page « Paramètres », tout en bas de la page, cliquez sur « Configurer les recommandés ».

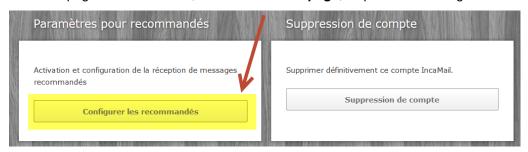


Image 3 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

4. Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquez sur « Configurer ».

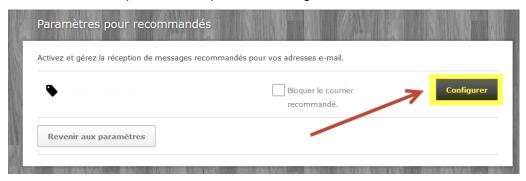


Image 4 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

5. Dans la nouvelle fenêtre, cliquez sur « Modifier l'entrée ».



Image 5 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

6. Dans la nouvelle fenêtre, sélectionnez l'option qui convient, puis cliquez sur « Continuer ».



Image 6 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

7. Dans la nouvelle fenêtre, cochez la case « Inscrit » à côté de « Répertoire eGov Suisse » et cliquez sur « Continuer ».

Sélectionnez les paramètres de répertoire:

Inscrit Visible

Répertoire eGov Suisse:

Vous pouvez choisir si votre adresse e-mail sera «inscrite» et visible dans le répertoire des recommandés IncaMail et/ou dans le répertoire eGov de Suisse. «Inscrit» signifie que l'adresse e-mail peut être jointe par cette voie. «Visible» signifie qu'on peut la rechercher dans la liste. Le répertoire eGov Suisse est exploité par l'Office fédéral de la justice en Suisse et ceux qui y sont inscrits sont automatiquement visibles. Il contient les adresses e-mail de tous ceux qui se sont inscrits sur l'une des plateformes d'expédition reconnues pour la communication administrative suisse. La liste des recommandés IncaMail est tenue par IncaMail et ne peut être consultée que par les utilisateurs IncaMail. Elle comprend toutes les adresses e-mail des personnes qui ont activé la réception de recommandés auprès de IncaMail.

Plus d'informations

Continuer

Image 7 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

8. Acceptez la déclaration d'accord et cliquez sur « Enregistrer ».



Image 8 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

Vous recevrez ensuite un code par courrier que vous pourrez utiliser pour activer votre adresse électronique dans IncaMail pour la communication électronique avec les autorités.

Après réception du code d'activation, veuillez vous connecter à votre compte IncaMail et saisir le code.

Suivez ensuite la procédure décrite ci-dessus pour vérifier que votre adresse électronique figure bien dans le répertoire des participants eGov et qu'elle peut faire l'objet d'une recherche.

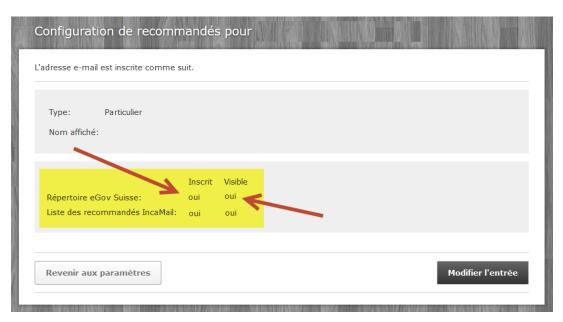


Image 9 : capture d'écran de www.incamail.com © La Poste Suisse SA

Dès que vous aurez vérifié que votre adresse figure bien dans le répertoire des participants eGov, vous pourrez nous informer, en nous écrivant un courriel à tm.admin@ekomm.ipi.ch, patent.admin@ekomm.ipi.ch ou design.admin@ekomm.ipi.ch, de tous les titres de protection pour lesquelles vous souhaitez utiliser à l'avenir l'adresse électronique enregistrée dans le répertoire des participants eGov comme adresse de communication des écrits de l'IPI.